

Comité Technique 29 mai 2018

2.B – Conditions d’emploi des agents non titulaires non permanents – phase 2 : durées de collaboration

Pour la CGT, ce dossier est un outil de gestion et de pérennisation de la précarité et non pas un dossier de résorption de la précarité.

En effet, si ce nouveau dispositif peut, à priori, sembler plein de bonne volonté, il ne se solde finalement pas par une offre de réelle insertion professionnelle.

Si les mesures de créations d’emplois en surnuméraire, dans le cas de remplacement d’agents en absence de longue durée est une bonne mesure, nous savons que dans le contexte actuel de choix politiques tendant à la réduction de la « masse salariale », ces créations de postes seront pris sur l’effectif global existant.

Et là est bien le problème, car comment réduire la précarité sans discuter la création d’équipes volantes d’agents titulaires et donc de créations de postes d’agents titulaires ?

Au contraire, les choix fait ici, y compris en allongeant la durée des contrats à 5 ans, ne sont que la mise en place d’équipes volantes d’agents non titulaires.

Que dire également de la mesure consistant à passer de 1 an à 2 ans la durée de contrat dans la collectivité ?

Si cela peut paraître positif pour les services, ce n’est pas significatif pour l’agent puisque cette durée est désormais fixée pour une seule collectivité alors qu’auparavant l’agent pouvait prolonger sa durée de travail à Nantes Métropole.

Les récentes décisions prises par la ville de Nantes de créer plusieurs postes pour des durées limitées illustrent, s’il le fallait encore, la volonté de la collectivité de profiter de la précarité plutôt que de la diminuer et ce, en en faisant un outil de gestion des effectifs.

Cette démarche se situe donc bien dans les perspectives souhaitées par le gouvernement de généraliser le recrutement d’agents contractuels dans la fonction publique, transformant le statut des fonctionnaires en « coquille vide en voie de disparition »

Mesure gouvernementale que l’ensemble des organisations syndicales rejettent au niveau national et contre laquelle nous étions dans la rue le 22 mai 2018 dernier.